

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 031-213101694-20260410-26_CM_DEL_15-DE



Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Conseil municipal du 10 avril 2026

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le Débat d'orientation budgétaire : cadre légal et objectifs

Le DOB : une obligation légale

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette de la commune. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal dans les conditions fixées dans son règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par délibération spécifique.

Sommaire

<u>I. Le cadre général global.....</u>	<u>4</u>
<u>A. Le contexte macroéconomique.....</u>	<u>4</u>
<u>B. Loi de finances 2026 : quelles conséquences pour le bloc communal ?.....</u>	<u>7</u>
<u>II. Escalquens : bilan budgétaire 2025.....</u>	<u>8</u>
<u>A. Une augmentation de 4 % des recettes de fonctionnement.....</u>	<u>8</u>
<u>B. Une augmentation des dépenses de fonctionnement de 0,57 %, inférieure à l'inflation.....</u>	<u>11</u>
<u>C. Une forte hausse de l'épargne.....</u>	<u>14</u>
<u>D. Les opérations d'investissement et leur financement.....</u>	<u>15</u>
<u>E. Structuration de la dette.....</u>	<u>17</u>
<u>F. Les résultats 2025.....</u>	<u>18</u>
<u>III. Les orientations budgétaires pour 2026.....</u>	<u>19</u>
<u>A. Maîtrise des dépenses de fonctionnement, soutien à l'investissement et stabilité fiscale.....</u>	<u>19</u>
<u>B. Perspectives 2026-2028 : éléments de construction budgétaire... </u>	<u>20</u>

I. Le cadre général global

A. Le contexte macroéconomique

➤ **Sur le plan international : une croissance modérée malgré un contexte géopolitique instable**

Les derniers indicateurs montrent une résistance prolongée de l'économie mondiale à l'instabilité du monde.

Même si la publication des données économiques a été perturbée par le shutdown, la croissance américaine paraît plutôt avoir bien absorbé la hausse des droits de douane puisqu'elle s'établit à 2,2 % en 2025. L'inflation ne paraît pas dérapier, ce qui a permis à la Fed d'abaisser son taux directeur fin 2025.

La zone euro, qui a enregistré en 2025 une croissance de 1,5 %, reste marquée par une certaine hétérogénéité des performances économiques, avec une Espagne toujours très dynamique alors que l'Allemagne demeure à la peine, notamment son industrie.

Sur le plan conjoncturel, l'économie française paraît résister avec une amélioration du climat des affaires qui est plutôt de bon augure pour le début de l'année.

De son côté le Royaume-Uni semble entrevoir une réduction de l'inflation qui s'est révélée beaucoup plus persistante qu'en zone euro.

En Chine, la croissance en 2025 s'établit à 5 % mais l'activité est encore un peu à la peine, ce qui pourrait encourager les autorités à renforcer leur politique de soutien.

Jusqu'ici l'économie mondiale a bénéficié de plusieurs facteurs de soutien : faiblesse des prix de l'énergie, détente des politiques monétaires (sauf au Japon), dynamisme des Bourses (qui a généré des effets de richesse dans les pays anglo-saxons, notamment aux Etats-Unis).

La multiplicité des annonces par D. Trump (souvent suivies d'actions) met le monde en ébullition alors que les foyers d'ébullition sont nombreux.

➤ **Une stabilité attendue des taux d'intérêts pour 2026**

L'inflation en zone euro est globalement revenue à la cible de 2 % de la BCE : elle a atteint 2,4 % en moyenne en 2024 (après 5,4 % en 2023) et 2,1 % en 2025. Cela a permis à la BCE de normaliser ses taux directeurs. Le taux de dépôt a ainsi diminué de 4,00 % en juin 2024 à 2,00 % en juin 2025, soit 8 baisses de 25 points de bases (pb) sur la période.

La Présidente de la BCE a indiqué que la Banque Centrale arrivait au terme de son cycle d'assouplissement monétaire, le taux de dépôt étant proche de son niveau "neutre" pour l'économie.

Les marchés n'anticipent donc pas d'évolution des taux directeurs courant 2026.

Un ralentissement marqué de l'activité en 2026 pourrait inciter la BCE à positionner son taux directeur sous ce niveau, mais ce n'est pas ce qui est anticipé à ce stade.

En France, le contexte d'instabilité politique continue de jouer sur le niveau du taux à 10 ans de la France (OAT) : la prime de risque de la France s'est tendue depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024. Au total, le taux à 10 ans de la France atteint 3,6 % fin 2025 contre 3,0 % fin 2024.

En 2026, l'OAT 10 ans pourrait rester proche de ce niveau avec le maintien d'un spread de taux durablement plus élevé vis-à-vis de l'Allemagne.

L'évolution du contexte politique (vote du Budget, stabilité du gouvernement) et la capacité à assainir la trajectoire de finances publiques seront déterminantes dans le courant de l'année et constituent des éléments d'incertitudes importants.

➤ La stabilisation de l'épargne du bloc communal : une évolution relativement similaire des recettes et des dépenses

Finances locales en 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 2,6	277,5	+ 2,2	283,7	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 6,4	79,7	+ 1,2	80,6
Recettes fiscales	+ 1,9	176,9	+ 2,4	181,1	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 0,1	40,5	- 0,1	40,5	· Autofinancement (5)=(3)-(9)	- 3,9	44,9	- 1,6	44,2
Participations	+ 7,0	16,4	+ 1,7	16,7	· Recettes d'investissement (6)	+ 4,0	27,0	+ 3,6	28,0
Produit des services	+ 5,3	27,5	+ 5,3	28,9	· Flux net de dette (7) =		+ 7,8		+ 8,5
Autres	+ 7,4	16,3	+ 1,7	16,6	- Emprunts nouveaux*	+ 28,0	26,8	+ 3,6	27,7
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 3,7	235,6	+ 2,5	241,4	- Remboursements* (8)	+ 1,3	19,0	+ 1,4	19,2
Dépenses de personnel	+ 4,2	83,0	+ 3,3	85,8	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 3,0	-	- 1,9
Charges à caractère général	+ 5,7	60,6	+ 1,6	61,6	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 3,8	212,7	+ 4,0	221,2
Dépenses d'intervention	+ 2,3	80,6	+ 2,5	82,6					
Autres	- 8,9	6,0	- 0,3	6,0					
Intérêts de la dette	+ 12,8	5,4	+ 1,5	5,5					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 3,4	41,9	+ 0,9	42,3					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 7,1	22,9	+ 0,5	23,0					

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés
* hors opérations financières
p : prévisions
(9) = (3)+(6)+(7)-(4)

Bloc communal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
RECETTES COURANTES (1)	+ 3,3	174,1	+ 2,3	178,1	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 8,3	56,0	+ 4,9	58,8
Recettes fiscales	+ 3,3	100,2	+ 2,2	102,3	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 2,0	27,7	+ 2,7	27,9	· Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 5,2	31,7	+ 0,2	31,8
Participations	+ 8,9	9,0	+ 2,9	9,2	· Recettes d'investissement (6)	+ 3,3	21,0	+ 5,2	22,1
Produit des services	+ 3,6	25,7	+ 4,7	26,9	· Flux net de dette (7) =		+ 3,3		+ 4,9
Autres	+ 1,4	11,6	+ 1,9	11,8	- Emprunts nouveaux*	+ 14,4	16,5	+ 9,7	18,1
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 4,2	144,1	+ 2,8	148,1	- Remboursements (8)*	+ 0,1	13,2	- 0,1	13,2
Dépenses de personnel	+ 4,4	62,7	+ 3,8	65,1	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 1,7	-	- 1,8
Charges à caractère général	+ 4,0	49,3	+ 2,3	50,5	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 2,5	141,8	+ 3,5	146,7
Dépenses d'intervention	+ 6,1	24,0	+ 2,5	24,6					
Autres	- 9,1	4,4	- 2,0	4,3					
Intérêts de la dette	+ 11,4	3,7	+ 0,2	3,7					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 0,9	30,0	+ 0,1	30,0					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 1,7	16,8	+ 0,2	16,9					

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés
p : prévisions
* hors opérations financières
(9) = (3)+(6)+(7)-(4)

Source : Note de conjoncture des finances locales de La Banque Postale (Septembre 2025)

Evolution de la section de fonctionnement 2025

Dépenses

Collectivités locales : + 2,5%

Bloc communal : + 2,8 %

Recettes

Collectivités locales : + 2,2 %

Bloc communal : +2,3 %

Au niveau des finances locales, alors qu'elle a diminué en 2024 (-0,9%), l'épargne brute des collectivités du bloc communal aurait légèrement augmenté en 2025 (+0,1%).

Les politiques d'investissement auraient connu une progression encore soutenue de 4,9 %, hausse traditionnelle en fin de mandat, mais justifiée également par les impératifs de la transition écologique.

Tandis que le fonds de roulement devrait rester stable, les emprunts repartiraient à la hausse pour soutenir cet effort et l'encours de dette progresserait (+ 3,5 %).

B. Loi de finances 2026 : quelles conséquences pour le bloc communal ?

La loi de finances a connu un parcours législatif compliqué tout comme l'année dernière. Le projet de loi de finances est d'abord déposé le 14 octobre 2025 et rejeté par l'Assemblée nationale le 22 novembre puis la Commission mixte paritaire se solde par un échec le 19 décembre et est alors promulguée une loi spéciale le 26 décembre.

Il s'agit de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'au vote de la loi de finances pour 2026 par le Parlement.

Le projet de loi finances est finalement adopté par le Parlement le 02 février 2026, grâce à l'utilisation par le gouvernement de l'article 49-3 à trois reprises (sur la première partie, la deuxième et pour l'ensemble du texte).

Promulguée le 20 février suite à la décision du Conseil constitutionnel, la loi de finance 2026 prévoit un effort des collectivités au redressement des finances publiques à hauteur de 2 milliards d'euros. Cet effort se fait notamment grâce au DILICO, dont les communes sont jusque-là exemptées, et d'autres mesures que nous détaillons ci-dessous.

➤ Une contribution accrue des collectivités

Un coefficient de minoration de 0,807 sera appliqué à la compensation de la réduction de moitié des valeurs locatives des établissements industriels pour le calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties, ce qui représenterait un manque à gagner global estimé à 362 millions d'euros pour les communes.

D'autres mesures viennent alourdir cette contribution telles que la réduction du fonds vert et la hausse des cotisations à la caisse de retraite des agents publics, la CNRACL, de 3 points par an jusqu'en 2028.

La diminution des recettes affectera directement les politiques d'investissement et d'intervention des collectivités, avec des conséquences sur les projets d'infrastructure et les services publics.

➤ **Une revalorisation moindre des bases de la fiscalité locale**

En loi de finances, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases « ménage » constitué essentiellement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) correspond à l'évolution de l'indice des prix à la consommation constaté entre novembre N-1 (2025) et novembre N-2 (2024). **Il atteindra, en 2026, + 0,8 %** (contre +1,7 % en 2025).

➤ **Une hétérogénéité au niveau des dotations pour 2026**

Si la dotation de solidarité rurale (DSR) connaît une augmentation (+150M), le montant de la dotation nationale de péréquation (DNP) ainsi que de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'année 2026 est quasiment identique à celui de l'année 2025. Ce montant global peut toutefois se traduire par des variations d'attribution au niveau local.

II. Escalquens : bilan budgétaire 2025

A. Une augmentation de 4,9 % des recettes de fonctionnement

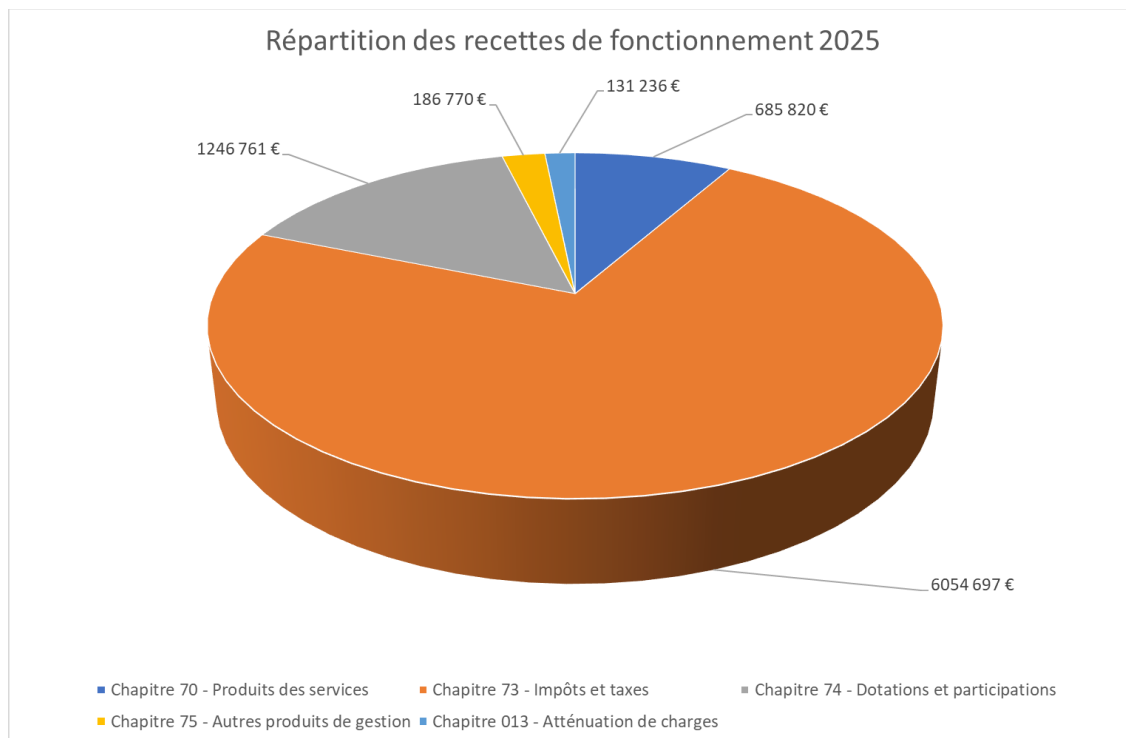
Il est précisé que l'ensemble des montants 2025 sont issus du logiciel de comptabilité publique et devront être rapprochés du compte financier unique (CFU).

	2023	2024	BP25	2025	Evolution 2024/2025	
Chapitre 70 - Produits des services	532 533 €	512 373 €	516 174 €	685 820 €	173 447 €	33,9%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	5 513 934 €	5 844 408 €	5 885 867 €	6 054 697 €	210 288 €	3,6%
<i>dont Contributions directes (73111)</i>	4 398 083 €	4 662 704 €	4 770 247 €	4 874 340 €	211 636 €	4,5%
<i>dont Attribution de compensation (73211)</i>	570 645 €	565 486 €	573 610 €	573 607 €	8 121 €	1,4%
<i>dont Dotation de solidarité communautaire (73212)</i>	262 252 €	262 525 €	262 000 €	262 252 €	-273 €	-0,1%
Chapitre 74 - Dotations et participations	1 328 140 €	1 257 911 €	1 287 029 €	1 246 761 €	-11 150 €	-0,9%
<i>dont Dotation globale de fonctionnement (741*)</i>	520 555 €	528 743 €	521 467 €	515 741 €	-13 002 €	-2,5%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion	205 248 €	162 956 €	139 000 €	186 770 €	23 814 €	14,6%
Chapitre 013 - Atténuation de charges	160 780 €	137 928 €	150 000 €	131 236 €	-6 692 €	-4,9%
Recettes réelles de fonctionnement	7 740 635 €	7 915 576 €	7 978 070 €	8 305 284 €	389 707 €	4,9%

Tableau 1 : Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont composées :

- **De la fiscalité directe locale** : Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB), taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires, taxe habitation sur les logements vacants (THLV), et taxe sur les pylônes électriques ;
- **Des reversements de fiscalité transférée au Sicoval** : attribution de compensation (AC) et dotation de solidarité communautaire (DSC) ;
- **Des dotations et participations de l'État** : Dotation forfaitaire des communes, Compensation au titre des exonérations de taxe foncière (...);
- **De la subvention Département** à l'école de musique;
- **Des produits de services** : restauration scolaire, adhésion à l'école de musique EIMSET (...);
- Ainsi que des **produits de gestion** comprenant essentiellement les revenus des immeubles appartenant à la commune ;
- **Des atténuations de charges** : remboursement rémunération du personnel (assurance) ;



Comme détaillé dans les éléments ci-dessus, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 4,9 % soit 389 707 € en 2025 par rapport à 2024.

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des bases imposables de fiscalité directe locale, décidée par l'Etat en loi de finances 2026 (+ 210 000 € pour le chapitre 73) ainsi que la refacturation du salaire d'un agent à Marmande (+ 120 000 € pour le chapitre 70).

En ce qui concerne les dotations et participations, si la DSR (+8K€), la subvention de la CAF pour l'ALAE (+8K€), la compensation d'exonération de taxe foncière (+18K€) et la dotation pour les titres sécurisés (+4,5K€) ont augmenté, la DGF (-18K€), la subvention départementale de l'école de musique (-18K€) ainsi que le compte 74718 (-20K€¹) ont diminué.

En ce qui concerne les produits de gestion, le remboursement du sinistre des vitres du gymnase (28 943 €) ainsi que la vente de locaux de « La Bruyère » (14 380 €) expliquent la hausse des recettes.

En ce qui concerne les produits de services, les concessions dans les cimetières (+14K€), les recettes de l'école de musique (+11K€) et la mise a disposition d'animateurs à LECGS (+11,4K€) ont augmenté tandis que les recettes de l'ALAE (-8K€) ont diminué

Focus sur l'augmentation de la fiscalité locale

EVOLUTION DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE DE LA COMMUNE

Des bases imposables en forte augmentation par rapport au 1,7% prévue dans le PLF 2025

Bases	2022	Evolution N-1(%)	2023	Evolution N-1(%)	2024	Evolution N-1(%)	2025	Evolution N-1(%)
Base nette TH	173 846	17,81 %	286 069	64,55 %	266 051	-7,00 %	98 437	-63,00 %
Base nette TFB	8 282 515	5,67 %	9 009 187	8,77 %	9 566 577	6,19 %	10 057 600	5,13 %
Base Nette TFNB	31 945	9,61 %	32 990	3,27 %	34 180	3,61 %	31 744	-7,13 %

Produit	2022	Evolution N-1(%)	2023	Evolution N-1(%)	2024	Evolution N-1(%)	2025	Evolution N-1(%)
Produit TH	25 579 €	20,30 %	41 619 €	62,71 %	38 474 €	-7,56 %	14 185 €	-63,13 %
Produit FB	3 981 385 €	3,27 %	4 311 802 €	8,30 %	4 586 988	6,38 %	4 832 556 €	5,35 %
Produit FNB	26 466 €	9,61 %	27 332 €	3,27 %	28 318 €	3,61 %	26 300 €	-7,13 %
TOTAL	4 033 430 €	3,41 %	4 380 753 €	8,61 %	4 653 780	6,23 %	4 873 041 €	4,71 %

Des taux d'imposition constants de la part intercommunale

Taux d'imposition du Sicoval	2022	Evolution N-1(%)	2023	Evolution N-1(%)	2024	Evolution N-1(%)	2025	Evolution N-1(%)
TH	11,25 %	0,00 %	11,64 %	3,47 %	11,64 %	0,00 %	11,64 %	0,00 %
TFB	10,56 %	6,99 %	10,93 %	3,50 %	10,93 %	0,00 %	10,93 %	0,00 %
TFNB	5,49 %	7,02 %	5,68 %	3,46 %	5,68 %	0,00 %	5,68 %	0,00 %
CFE	37,50 %	5,78 %	38,08 %	1,55 %	38,42 %	0,89 %	38,42 %	0,00 %

Une volonté politique de ne pas augmenter les taux d'impôts locaux : un engagement maintenu à nouveau

Taux d'imposition de la commune	2022	Evolution N-1(%)	2023	Evolution N-1(%)	2024	Evolution N-1(%)	2025	Evolution N-1(%)
TH	14,41 %	0,00 %	14,41 %	0,00 %	14,41 %	0,00 %	14,41 %	0,00 %
TFB	49,22 %	0,00 %	49,22 %	0,00 %	49,22 %	0,00 %	49,22 %	0,00 %
TFNB	82,85 %	0,00 %	82,85 %	0,00 %	82,85 %	0,00 %	82,85 %	0,00 %

Sources : Etats fiscaux n°1288 M de fiscalité directe locale annuels

1 Cette baisse est d'ordre comptable puisqu'elle s'explique par le rattachement de titres à l'année 2024

Conformément à ses engagements, l'équipe majoritaire municipale a une nouvelle fois refusé d'augmenter les taux d'impôts locaux pour l'année 2025. Les recettes fiscales précitées perçues par la collectivité, résultant de la seule évolution des bases (sur décision nationale), ont augmenté de + 4,71 %, soit + 219 261 € par rapport à 2024.



Le produit des impositions directes par habitant s'élève à 684,5 € pour la commune d'Escalquens contre 627,31 € par habitant pour les communes de la même strate (3 500 à 10 000 habitants)².

Outre l'augmentation des impôts directs locaux évoquée précédemment, l'évolution des autres recettes d'Impôts et Taxes est la suivante :

Recette	2024	2025	Evolution	en %
Attribution de compensation	565 486 €	573 607 €	8 121 €	1,4%
Dotation de solidarité communale	262 252 €	262 252 €	- €	0,0%
Taxe additionnelle	117 206 €	106 660 €	- 10 546 €	-9,0%
Droits de mutation	145 702 €	157 774 €	12 072 €	8,3%
Taxe sur les pylônes électriques	21 518 €	22 645 €	1 127 €	5,2%
Droits de place	17 648 €	17 855 €	207 €	1,2%
Taxe locale sur la publicité extérieure	24 163 €	20 823 €	- 3 340 €	-13,8%

Tableau 2 : Evolution des autres recettes Impôts et Taxes

B. Une augmentation des dépenses de fonctionnement de 0,57 %, inférieure à l'inflation

	2023	2024	BP2025	2025	Evolution 2024/2025	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 114 782 €	2 101 315 €	2 432 872 €	2 250 072 €	148 756 €	7,08 %
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 805 313 €	3 857 446 €	3 965 000 €	3 886 843 €	29 397 €	0,76 %
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	914 656 €	1 028 944 €	961 584 €	952 329 €	-76 615 €	-7,45 %
Chapitre 014 - Atténuation de produits	55 698 €	55 782 €	52 000 €	47 522 €	-8 260 €	-14,81 %
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT	6 890 448 €	7 043 488 €	7 411 456 €	7 136 766 €	93 278 €	1,32 %
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	0 €	344 €	1 000 €	0 €	-344 €	-100,00 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors dette)	6 890 448 €	7 043 832 €	7 412 456 €	7 136 766 €	92 934 €	1,32 %
Chapitre 66 - Intérêts de la dette	119 000 €	139 948 €	125 000 €	88 223 €	-51 725 €	-36,96 %
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 009 448 €	7 183 780 €	7 537 456 €	7 224 989 €	41 209 €	0,57 %

Tableau 3 : Evolution des dépenses de fonctionnement

2 Source : Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locale

Comme détaillé dans les éléments ci-dessus, les dépenses de fonctionnement sont passées de 7 183 780 € en 2024 à 7 224 989 € en 2025. La rationalisation de ces dépenses a permis une faible augmentation de 0,57% soit + 41 209 €. Il convient de préciser que l'inflation en France était en moyenne de 0,9 % en 2025.

Cette hausse des dépenses de fonctionnement s'explique notamment par les facteurs suivants :

- au niveau des charges de personnel, une augmentation de + 29 397 € qui s'explique notamment par la hausse de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL.



Les dépenses de personnel représentent près de 53,7 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune d'Escalquens, ratio inférieur au ratio national de 55,2 % pour les communes de la même strate (3 500 à 10 000 habitants)³.

La politique de gestion de la masse salariale s'attache toutefois à une analyse rationnelle des besoins en personnel pour chaque mission. Cela se traduit notamment par le remplacement non-systématique des départs comme le traduit le tableau ci-dessous :

EFFECTIFS	Au 31/12/2024		Au 31/12/2025		Ecart	
	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes ouverts	Postes pourvus
Titulaires	88	76	91	83	3	7
Non titulaires	36	14	35	8	-1	-6
Total Effectifs	124	90	126	91	2	1

Tableau 4 : Evolution des postes ouverts et pourvus

Il convient ici de préciser que 3 postes ont été ouverts en 2025 en prévision de la titularisation de 3 agents déjà présents au sein de la collectivité. En effet, deux d'entre eux ont bénéficié d'une promotion interne et l'un d'entre eux a réussi un concours.

- Autres charges de gestion courante : une baisse de - 76 615 € due principalement à la baisse de la subvention allouée au CCAS (- 47 000 €⁴) ainsi qu'à des dépenses exceptionnelles de 2024 qui ne se sont pas réitérées en 2025 (indemnité d'imprévision marché gymnase : 53 278 €). Cette baisse est atténuée par une hausse des subventions aux associations (+ 20 920 €).

- Charges financières : baisse de - 51 725 € en raison de la baisse des taux d'intérêts des emprunts à taux variables

³ Source : Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locale

⁴ Cette baisse de la subvention au CCAS est permise par le résultat de fonctionnement de 2024

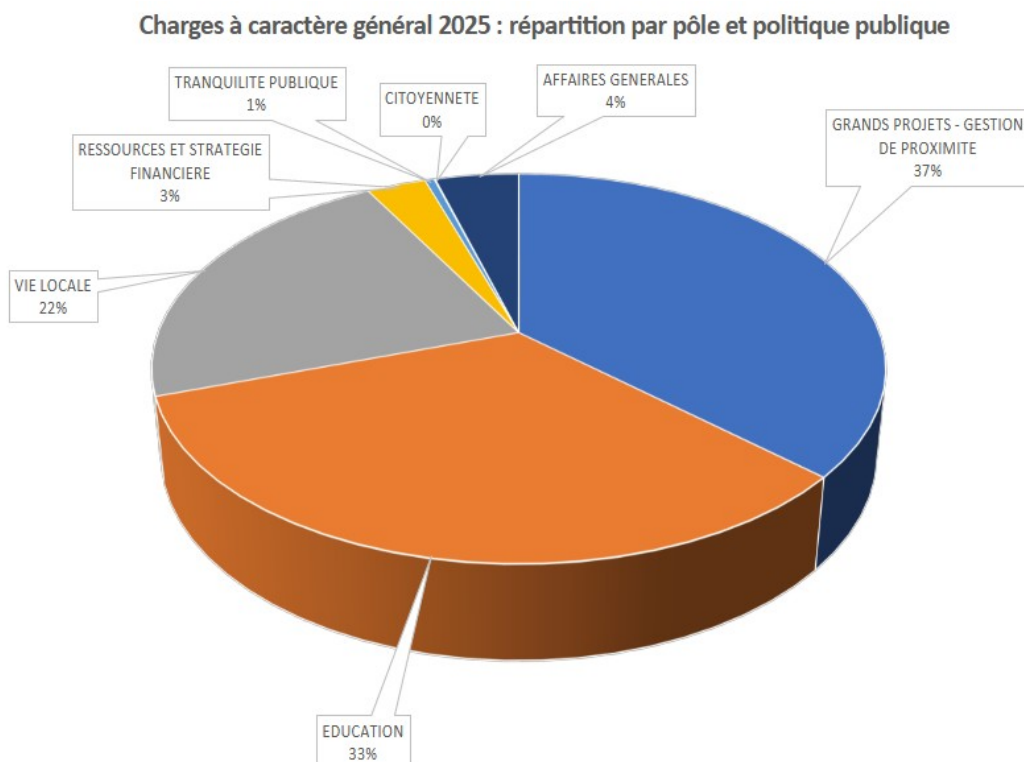
➤ Des charges à caractère général optimisées et en diminution

Les charges à caractère général augmentent de 148 756 € notamment du fait de la hausse des coûts pour les contrats de prestations de services (+39 358 € école de musique⁵), une hausse de 45 145 € des dépenses d'entretien (cet écart s'explique par le fait que le contrat de maintenance des chaufferies a débuté en septembre 2024), un reversement plus important des recettes de l'école de musique (+ 13 389 €) qui s'explique par une hausse des recettes de celle-ci, davantage d'honoraires (7 752 € pour l'AMO de la vidéoprotection, + 3 116,9 € de frais d'avocats) ainsi que l'accroissement des cotisations d'assurance de 13 161 €.



Il convient de mettre en exergue les efforts collectifs entrepris par les services et les élus municipaux pour rationaliser les dépenses par rapport aux prévisions budgétaires, représentant une économie de près de 182 800 €.

➤ Focus sur la répartition des charges à caractère général par pôle et politique publique



5 Cette hausse s'explique par l'augmentation du coût du personnel de l'école de musique (5 professeurs ont été recrutés en septembre 2024, dont deux sont partis en août 2025)

POLE - POLITIQUE PUBLIQUE	Gestionnaire	Réalisé 2025
AFFAIRES GENERALES		99 142,26 €
	01 - Cabinet du Maire	22 509,51 €
	08 - Affaires générales	76 632,75 €
EDUCATION		744 069,52 €
	13 - Scolaire	744 069,52 €
GRANDS PROJETS - GESTION DE PROXIMITE		826 917,30 €
	10 - Informatique	71 022,86 €
	14 - Entretien Espaces Publics	13 119,22 €
	160 - Technique	619 768,25 €
	161 - Espaces verts	32 290,22 €
	163 - Maintenance	43 128,02 €
	164 - Mécanique	47 588,73 €
VIE LOCALE		497 493,93 €
	03 - Démocratie Participative	3 301,11 €
	04 - Communication-Vie locale	73 772,91 €
	11 - Marché de plein vent	- €
	12 - Médiathèque	17 399,82 €
	21 - Ecole de musique	403 020,09 €
RESSOURCES ET STRATEGIE FINANCIERE		70 061,99 €
	09 - Finances	42 546,77 €
	20 - Prévention	2 544,05 €
	22 - Ressources humaines	24 971,17 €
TRANQUILITE PUBLIQUE		10 984,57 €
	18 - Police municipale	10 984,57 €
CITOYENNETE		1 262,55 €
	19 - Accueil - Etat civil	1 262,55 €
Total général		2 249 932,12 €

Tableau 5 : Répartition des charges à caractère général 2025 par pôle et gestionnaire

L'affichage de la répartition des charges à caractère général par pôle permet de **rendre davantage lisible l'action publique en fonction des compétences de la commune** : sont mis ainsi en exergue les trois pôles opérationnels principaux impactant 92 % de ces dépenses :

- Dans le pôle Education sont affectées notamment les dépenses relatives au marché ALAE ainsi que la cantine scolaire.
- Le pôle Grands Projets et Gestion de proximité est en grande partie impacté par les dépenses de fluides (électricité, eau, gaz, carburant) des bâtiments municipaux.
- Le pôle Vie locale porte quant à lui les dépenses relatives à l'organisation des manifestations locales et l'école de musique. Les subventions de fonctionnement aux associations, affectées au chapitre 65-autres charges de gestion courante, ne sont pas intégrées ici.

C. Une forte hausse de l'épargne

	2023	2024	2025
011- Charges à caractère général	2 114 782 €	2 101 315 €	2 250 072 €
012- Charges de personnel	3 805 313 €	3 857 446 €	3 886 843 €
014- Atténuation de produits	55 698 €	55 782 €	47 522 €
65- Autres charges de gestion	914 656 €	1 003 388 €	952 329 €
66- Charges financières	119 000 €	139 948 €	88 223 €
67- Charges exceptionnelles	0 €	0 €	11 602 €
68- Dotation aux provisions	0 €	0 €	0 €
Dépenses réelles de fonct.	7 009 448 €	7 157 879 €	7 236 591 €
70- Produits des services	532 533 €	511 120 €	685 820 €
013- Atténuation de charges	160 780 €	137 928 €	131 236 €
73- Impôts et taxes	5 513 934 €	5 844 408 €	6 054 697 €
74- Dotations et participations	1 328 140 €	1 257 911 €	1 246 761 €
75- Autres produits de gestion	205 248 €	138 653 €	186 770 €
76- Produits financiers	4 €	7 €	6 €
77- Produits exceptionnels	103 500 €	0 €	221 547 €
78- Reprise sur provisions	713 €	0 €	3 155 €
Recettes réelles de fonct.	7 844 853 €	7 890 027 €	8 529 991 €
Epargne brute	835 405 €	732 147 €	1 293 400 €
16- Remboursement du capital	374 779 €	387 403 €	393 788 €
Total	374 779 €	387 403 €	393 788 €
Epargne nette	460 626 €	344 744 €	899 612 €

Tableau 6 : Evolution de l'épargne



L'épargne nette 2025 s'élève à 899 612 €. Concernant la solvabilité budgétaire de la commune, le taux d'épargne brute augmente fortement pour s'établir à 15%.

D. Les opérations d'investissement et leur financement

Opérations	REALISE 2023-2025		
	2023	2024	2025
<i>Suppression PN</i>	49 299 €	2 952 €	
<i>Acquisitions matériels, équipements, écoles</i>	37 218 €	133 542 €	82 249 €
<i>Entretien du patrimoine</i>	82 507 €	32 908 €	99 675 €
<i>Urbanisme</i>	86 402 €	5 442 €	3 284 €
<i>Voiries et réseaux</i>	40 732 €	135 703 €	45 287 €
<i>Gymnase</i>	1 168 556 €	261 490 €	
<i>Extension école Romarins</i>	325 193 €	183 397 €	
<i>Balcons clocher Eglise</i>	1 409 €	155 035 €	
<i>Rénovation énergétique MJC</i>			114 120 €
<i>subv équipement versées</i>		446 157 €	168 380 €
<i>acquisition foncière / immobilière</i>	268 851 €		22 068 €
<i>Opérations diverses</i>	96 940 €		
Total dépenses	2 157 107 €	1 356 627 €	535 062 €
<i>Subventions</i>	950 039 €	221 712 €	61 859,95 €
<i>FCTVA</i>	472 324 €	302 440 €	134 717,78 €
<i>Taxe d'aménagement</i>	238 463 €	66 195 €	37 801,68 €
<i>Amendes de police</i>	7 200 €	6 300 €	8 400,00 €
<i>Divers (caution, régul,</i>		94 514 €	
<i>Cessions/vente foncier</i>		201 920 €	220 000,00 €
Total recettes	1 668 026 €	893 080 €	462 779 €

Tableau 7 : Evolution de la section d'investissement

Le montant total des dépenses d'équipement pour 2025 s'élève à 535 062 €, auquel s'ajoutent les restes à réaliser (RAR - dépenses engagées en 2025 mais pas encore payées, car correspondant à des prestations longues, reportées sur 2026) pour un montant de 180 444 €.

En matière d'entretien du patrimoine, 213 794 € ont été investis. Les opérations principales menées en 2025 sont les suivantes :

- Rénovation énergétique de la MJC pour 114 120 €
- Réaménagement de l'aire de jeux de l'Ecole des Romarins pour 21 010 €
- Sécurisation de la toiture de l'Ecole des Romarins pour 18 664 €
- Installation d'une rampe PMR pour l'Ecole des Romarins pour 16 786 €
- Fourniture et pose d'une porte sectionnelle pour l'atelier des espaces verts du CTM pour 8 760 €

En matière de travaux de voirie et réseaux, la commune a versé 168 380 € de fonds de concours au travers :

- de l'attribution de compensation d'investissement voirie (140 083 €), et des fonds de concours au titre de l'opération de sécurisation Avenue de la Caprice (23 532 €) versés au Sicoval.
- et à la participation communale en fonds de concours pour le remplacement de lanternes en centre ville et la rénovation des projecteurs du stade de foot versée au SDEHG (25 141 €).

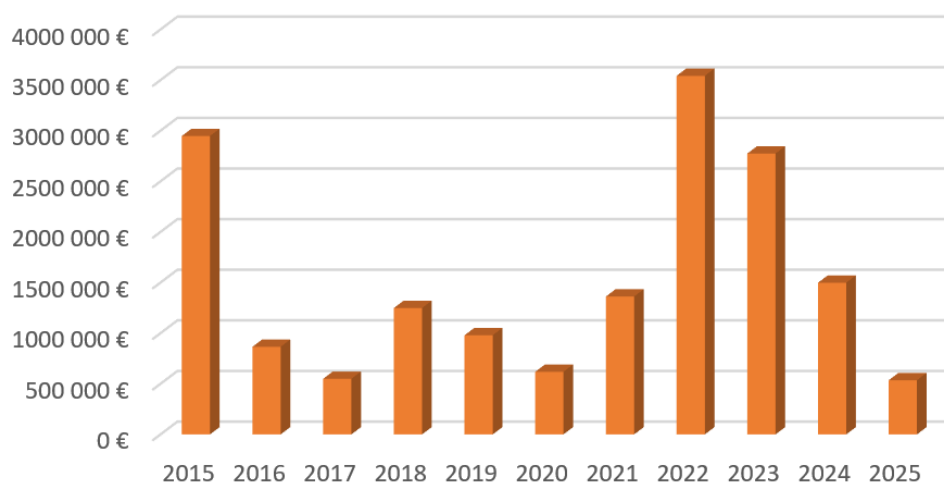
La commune a investi particulièrement en matière d'équipements informatiques et systèmes d'information, à hauteur de 31 348 € pour assurer la migration du système d'information des Ressources humaines, la ré informatisation de la médiathèque, le renouvellement des vidéoprojecteurs et des téléphones fixes et portables.

En matière d'urbanisme, 3284 € ont été consacrés à la révision du PLU.

En ce qui concerne l'aménagement des écoles, 14 818 € ont été mandatés afin de renouveler le mobilier (tables, chaises, armoires...) et de renouveler les gros jeux à l'école maternelle.

A titre d'information complémentaire, il est intéressant de rappeler l'évolution du niveau des opérations d'équipement :

Evolution des opérations d'investissement 2015-2025



Depuis 2020, la commune a mené d'importantes opérations d'investissement pour un total de près de 10,3 M€.

La commune a financé ces investissements en 2025 sans recourir à des emprunts nouveaux, en mobilisant les ressources suivantes :

- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 134 718 €, en diminution continue (-55 % soit - 170 722 € par rapport à 2024) dont le calcul est fonction des dépenses d'investissement de l'année antérieure.
- Une taxe d'aménagement perçue à hauteur de 37 802€ (-43% soit -28 393 € par rapport à 2024)
- La cession du local kiné pour 220 000 €.
- Le solde de la subvention de la Région perçu au titre de la construction du Gymnase Alice Milliat pour 50 000 €.

Epargne nette	899 612,00 €		L'épargne nette, qui est positive, et les recettes d'investissement financent les dépenses d'investissement
<u>Dépenses d'investissement 2025</u>	535 062,00 €		
Subventions	61 860,00 €		
FCTVA	134 718,00 €		
Taxe d'aménagement	37 802,00 €		
Amendes de police	8 400,00 €		
Vente de foncier	220 000,00 €		
<u>Recettes d'investissement 2025</u>	462 780,00 €	Le besoin en financement étant négatif, il augmente le fonds de roulement	
Besoin de financement	- 827 330,00 €		
Fonds de roulement	1 301 008,00 €		

Besoin de financement = Dépenses d'investissement - Recettes d'investissement - Epargne nette

Fonds de roulement N = Fonds de roulement N-1 - Besoin de financement

Le schéma ci-dessus illustre la manière donc l'investissement est financé : l'épargne nette dégagée en fonctionnement et les recettes d'investissement couvrent les dépenses d'investissement, le besoin de financement étant alors négatif ce qui explique une hausse du fonds de roulement.

Le fonds de roulement de la commune correspond à ses réserves : il s'élève à près de 1 300 000 € à la clôture 2025. En augmentation par rapport à 2024 (+566 223 €, soit +76,70%)

E. Structuration de la dette

La dette présente le risque de taux suivant :

Type de taux	Capital restant dû au 31/12/2025	%
fixe	2 637 427,74 €	65,80 %
variable	1 370 797,59 €	34,20 %
TOTAL	4 008 225,33 €	100,00 %

La part d'emprunt à taux fixe représente un peu plus de 65 % de l'encours de la dette. Le taux moyen pondéré est de 2,06 % (contre 2,44 % fin 2024).

L'encours est de 4 008 225,33 € au 31 décembre 2025.

L'annuité de la dette de 2025 s'est élevée à 480 846,28 €. La commune a donc continué son désendettement en 2025 à hauteur de 392 623,5 €, et a remboursé 88 222,78 € d'intérêts d'emprunts.

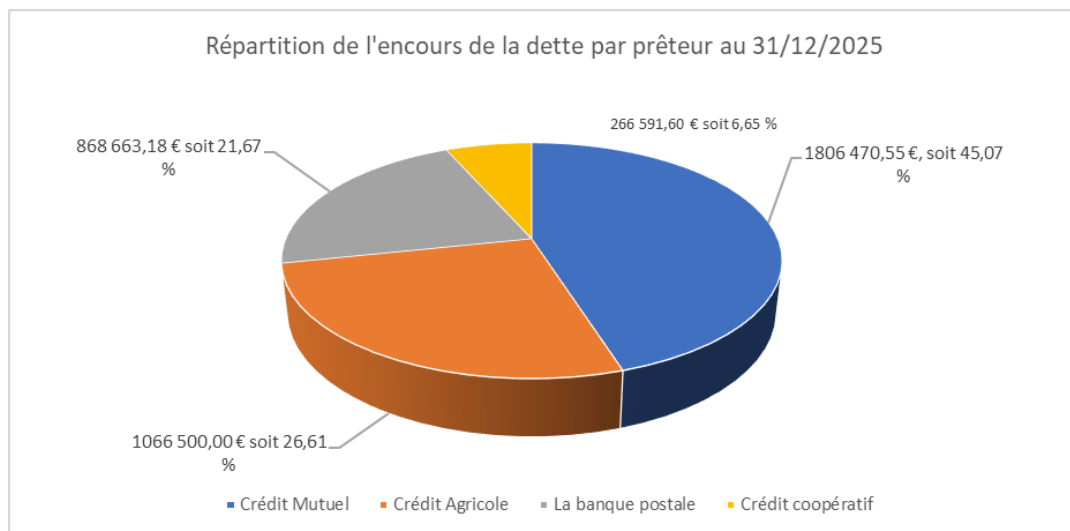
Le recours à l'emprunt reste possible grâce à un **ratio d'endettement⁶ mesuré de 0,47** (pour un ratio ne devant pas dépasser 1) et une capacité de désendettement favorable de **3 années** (correspondant à un endettement maîtrisé (contre 6 ans en 2024)).

A titre d'illustration (sous réserve de l'analyse approfondie de l'ensemble des facteurs budgétaires et financiers), une augmentation de l'encours de dette de 1M€ porterait le ratio d'endettement à 0,59 et la capacité de désendettement à 3,88 années, indicateurs qui restent acceptables.



L'encours de la dette par habitant de la commune est de 563 € par habitant, inférieur aux 766 € par habitant pour les communes de la même strate⁷.

Les partenariats bancaires sont répartis entre 4 établissements de la façon suivante :



6 Ce ratio est calculé en divisant le montant de la dette par celui des recettes réelles de fonctionnement

7 Source : Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locale

N° d'ordre	Etablissement prêteur	Capital emprunté	Type de taux	Taux initial	Taux actualisé	Dette en capital au 31/12/2025	Date de début	Date de fin
1	Crédit coopératif	600 000,00 €	fixe	2,20	2,20	266 591,60 €	18/12/2012	01/04/2035
2	crédit mutuel	300 000,00 €	variable	2,10	3,99	53 122,32 €	28/12/2012	29/02/2028
3	Crédit Agricole	1 430 000,00 €	fixe	1,86	1,86	279 000,00 €	29/03/2013	28/02/2031
4	La banque postale	500 000,00 €	variable	1,30	3,00	292 525,11 €	29/12/2014	01/03/2035
5	La banque postale	500 000,00 €	fixe	1,98	3,31	157 004,99 €	09/01/2015	01/03/2030
6	La banque postale	200 000,00 €	variable	0,98	3,00	91 022,86 €	31/03/2015	01/04/2031
7	La banque postale	500 000,00 €	fixe	1,62	1,62	162 924,19 €	31/03/2015	01/05/2030
8	La banque postale	310 000,00 €	variable	0,96	2,98	146 627,30 €	11/05/2015	01/07/2031
9	Crédit Agricole	1 500 000,00 €	variable	0,95	3,02	787 500,00 €	21/05/2015	01/04/2036
10	La Banque Postale	50 000,00 €	fixe	2,24	2,24	18 558,73 €	20/08/2015	01/10/2030
11	Crédit mutuel	2 000 000,00 €	fixe	1,15	1,15	1 753 348,23 €	31/05/2022	31/02/2047
		7 890 000,00 €				4 008 225,33 €		

Tableau 8 : Répartition de l'emprunt par établissement

F. Les résultats 2025

L'excédent de fonctionnement s'élève à 1 031 218,42 €, aucun besoin de financement de la section d'investissement n'est à couvrir.

Il est envisagé d'affecter une partie de cet excédent en réserves en 2025 afin de permettre à la commune de poursuivre les projets d'investissements programmés, notamment en matière de rénovation énergétique et de la vidéoprotection.

AFFECTATION DE RESULTAT PREVUE BP 2025

Excédent de fonctionnement :	1 031 218,42 €
RI-Affectation du résultat en réserves en investissement (1068) :	631 218,42 €
RF-Affectation excédent reporté en fonctionnement (R002) :	400 000 €

Ainsi, le bilan budgétaire 2024 détaillé dans cette partie 2 du rapport, décrit une situation financière saine, permettant d'aborder l'exercice 2025 avec un maintien des objectifs poursuivis par l'équipe majoritaire centrés sur une maîtrise des coûts, un niveau d'investissements soutenu et une stabilité fiscale garantie.

III. Les orientations budgétaires pour 2026

A. Maîtrise des dépenses de fonctionnement, soutien à l'investissement et stabilité fiscale

➤ La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Dans une conjoncture économique incertaine, la commune doit s'adapter. Pour cela, une recherche systématique de réduction des coûts est opérée par les services et validée par l'équipe majoritaire municipale. Il convient de rappeler les mesures mises en place en 2022 et reconduites depuis :

- Actions sur les équipements publics : installation des lampes LED pour l'éclairage public, extinction des éclairages publics la nuit, régulation des températures dans les bâtiments publics
- Optimisation du fonctionnement des services pour réduire les impacts énergétiques : rationalisation des déplacements des véhicules municipaux, fermeture des bâtiments municipaux entre Noël et le jour de l'an...

➤ Le maintien d'une politique d'investissement axée sur la rénovation énergétique et la sécurité

L'équipe municipale continue d'affirmer son souhait de soutenir la mise en œuvre d'une politique de rénovation énergétique des bâtiments communaux afin de réduire la facture énergétique et d'être exemplaire en matière de sobriété. Dans la continuité de la rénovation énergétique de la MJC réalisée en 2025, de nombreux bâtiments communaux vieillissants sont concernés : **l'orientation pour 2026 vise spécifiquement la rénovation énergétique du local de la Police municipale.**

La mise en place d'un système de vidéoprotection, qui a débuté en janvier 2026 et continuera au cours de l'année, s'inscrit elle dans une démarche globale de modernisation et de sécurisation de l'espace public, visant à garantir la tranquillité des habitants et des visiteurs en complément de l'action des services de sécurité de l'État et de la police municipale.

Par ailleurs, un certain nombre de matériels, utilisés notamment par les services techniques, sont vieillissants : il est nécessaire d'en prévoir un renouvellement annuel régulièrement pour lisser le poids de ces investissements pour la commune.

➤ Le maintien de la politique de stabilité fiscale

Conformément au choix politique fort de l'équipe municipale majoritaire, les taux des impôts communaux ne seront toujours pas augmentés en 2026. Cet objectif de ne pas actionner le levier fiscal permet de ne pas alourdir les charges pesant sur les familles escalquinoises et de préserver leur pouvoir d'achat.

Ces éléments seront donc à prendre en compte pour permettre de construire un budget sincère, responsable et ambitieux.

B. Prospectives 2026-2028 : éléments de construction budgétaire

Il est précisé que l'ensemble des montants proposés en suivant sont estimés à la date de rédaction du présent rapport et ne sauraient engager la commune sur leurs réalisations et leurs montants définitifs.

➤ Prévisions de recettes

En premier lieu, la commune recherche de nouvelles recettes qui permettront de neutraliser l'augmentation prévisionnelle, mais mécanique, des charges. Pour cela, les éléments envisagés par l'équipe majoritaire sont les suivants :

- Reconduction du dispositif « Cantine à 1 € (cf. délibération du 19 janvier 2023)
- Revalorisation des tarifs communaux de l'ALAE afin de prendre en compte la hausse de son coût de fonctionnement

L'état fiscal 1259 n'étant pas encore notifié, les estimations d'impôts directs locaux sont établies a minima à partir des éléments conjoncturels et notamment la revalorisation des bases fiscales décidée par l'Etat prévue à hauteur de +0,8 %.

➤ Prévisions des dépenses

Dans un second temps, et comme indiqué en partie I, la commune va devoir construire un budget rigoureux en dépenses en tenant compte des contraintes et volontés suivantes :

La nécessité de maintenir les charges à caractère général à niveau constant, voire réduit.

Lors de la préparation budgétaire, un cadre a été fixé aux services gestionnaires afin de limiter leurs propositions d'inscriptions budgétaires à hauteur de 95% du BP 2025 tout en maintenant la même qualité de service aux habitants.

Une maîtrise des dépenses de fluides sera assurée par le maintien du plan de sobriété énergétique ainsi que par le biais du groupement de commandes avec le Sicoval.

Des estimations à la hausse des charges de personnel, augmentées par la hausse des taux de cotisations à la caisse de retraite des agents de la fonction publique territoriale (CNRACL +3%) et l'URSSAF (+1%). Chaque besoin en personnel fait l'objet d'une analyse rationnelle qui se traduit notamment par le non-remplacement systématique des départs.

PROSPECTIVE FINANCIERE 2026-2028

	2026	2027	2028
011- Charges à caractère général	2 387 045 €	2 403 754 €	2 420 581 €
012- Charges de personnel	4 082 255 €	4 110 831 €	4 139 607 €
014- Atténuation de produits	53 800 €	53 001 €	53 001 €
65- Autres charges de gestion	1 088 911 €	1 110 689 €	1 132 903 €
66- Charges financières	86 675 €	68 123 €	58 850 €
Hypothèses nouvelles annuités	5 359 €	20 155 €	46 363 €
67- Charges exceptionnelles	0 €	0 €	
68- Dotation aux provisions	141 848 €		
Dépenses réelles de fonct.	7 845 892 €	7 766 554 €	7 851 304 €
70- Produits des services	642 193 €	651 826 €	664 862 €
013- Atténuation de charges	130 000 €	131 300 €	132 613 €
73- Impôts et taxes	6 125 228 €	6 173 958 €	6 232 435 €
74- Dotations et participations	1 163 442 €	1 174 388 €	1 180 260 €
75- Autres produits de gestion	101 135 €	108 214 €	115 789 €
76- Produits financiers	5 €	5 €	5 €
77- Produits exceptionnels			
78- Reprise sur provisions			
Recettes réelles de fonct.	8 162 003 €	8 239 692 €	8 325 965 €

Epargne brute	316 111 €	473 138 €	474 661 €
----------------------	------------------	------------------	------------------

16- Remboursement du capital	399 517 €	406 529 €	394 989 €
Hypothèse nouvelles annuités	9 099 €	24 834 €	78 170 €
Total	408 615 €	431 363 €	473 159 €

Epargne nette	-92 505 €	41 775 €	1 501 €
Dépenses d'équipement	1 783 621 €	4 433 309 €	2 345 809 €
Total dépenses d'investissement	1 783 621 €	4 433 309 €	2 345 809 €
Subventions	53 000 €	219 000 €	300 000 €
FCTVA	52 845 €	241 730 €	304 837 €
Taxe d'aménagement	35 000 €	50 000 €	50 000 €
Amendes de police	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Divers (caution, régul, etc.)			
Cessions/vente foncier		3 000 000 €	
Total recettes d'investissement	148 845 €	3 518 730 €	662 837 €

Besoin de financement	1 727 281 €	872 804 €	1 681 471 €
Emprunt	545 891 €	1 000 000 €	1 800 000 €

Fonds de roulement	119 619 €	246 814 €	365 343 €
---------------------------	------------------	------------------	------------------

Capital restant dû au 31/12	4 153 436 €	4 746 907 €	6 151 918 €
------------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Capacité de désendettement (en années)	13,14	10,03	12,96
---	--------------	--------------	--------------

Tableau 9 : Prospective financière 2026-2028

Opérations	PROSPECTIVES 2026-2028		
	2026	2027	2028
Suppression Passage à Niveau	36 000 €		
Acquisitions matériels, équipements, écoles	75 718 €	70 000 €	70 000 €
Entretien du patrimoine	182 756 €	50 000 €	50 000 €
Urbanisme	3 250 €	20 000 €	20 000 €
Voiries et réseaux	138 399 €	50 000 €	50 000 €
4CO Travaux Piscine	5 809 €	5 809 €	5 809 €
Rénovation énergétique Mairie		170 000 €	
Rénovation énergétique Ecole petit Bois		280 000 €	
Rénovation énergétique local police municipale	160 000 €		
Vidéoprotection	203 169 €		
Plaine des sports	70 000 €	800 000 €	1 500 000 €
Stationnement en Poutet	225 000 €		
Plateau de la Caprice	32 000 €		
Trottoirs Cousse	137 500 €	412 500 €	350 000 €
Sécurisation Carrefour Cousquille	240 000 €		
Subventions équipement versées (Fonds de concours-AC d'investissement voirie)	274 020 €	300 000 €	300 000 €
Opération EPFL Capitouls		1 100 000 €	
Acquisition foncière / immobilière		1 175 000 €	
TOTAL	1 783 621 €	4 433 309 €	2 345 809 €

Tableau 10 : Prospective 2026-2028 des opérations d'investissement